



**COMITE EUROPEEN DE DIALOGUE SOCIAL DANS LE SECTEUR POSTAL
GROUPE DE TRAVAIL « EVOLUTION DU SECTEUR POSTAL »**

**DECLARATION COMMUNE
SUR L'EVOLUTION DU SECTEUR POSTAL**

1. Les membres du Comité de Dialogue Social dans le secteur postal ont discuté de l'évolution des services postaux en Europe à la lumière de la future libéralisation proposée. Un atelier intitulé « Evolution du secteur postal dans un marché de communication en changement » s'est tenu le 2 avril 2007 à Bruxelles avec le soutien de la Commission européenne. Les sujets de la régulation, des impacts sociaux et de la gestion du changement ont été abordés en détail. L'atelier fait suite aux travaux conduits pendant plusieurs années dans le cadre du Groupe de Travail "Formation/RSE" du Comité et la Déclaration commune sur la formation et le développement des compétences signée en juin 2006.
2. Conformément à son règlement intérieur, le Comité a pour objectifs de donner des avis à la Commission sur les initiatives en matière de politique sociale et sur les évolutions de la politique européenne, ayant une incidence sociale dans le secteur des services postaux et des services connexes.
En dépit des points de vue nettement différents concernant le processus de libéralisation, les membres du Comité de Dialogue Social souhaitent s'exprimer sur la question importante de l'impact social de l'évolution du secteur postal.
3. Les membres du Comité de Dialogue Social soulignent que le secteur postal est un des premiers employeurs en Europe (1,8 millions de travailleurs). Il a également un rôle historique essentiel dans la vie économique et sociale en Europe.
4. Les membres du Comité de Dialogue Social prennent en compte la nature compétitive du secteur (y compris la substitution électronique) et la perspective proposée de l'ouverture totale du marché.
5. L'importance du service universel est soulignée dans ce contexte. Les membres du Comité de Dialogue Social prennent acte de la reconnaissance par la Commission européenne du rôle essentiel des services postaux de qualité durables et abordables pour le développement économique et géographique ainsi que pour la cohésion sociale au sein de l'Union européenne (UE) en tant que services d'infrastructure indispensables dans le secteur des communications

dans son ensemble. Ils conviennent que le cadre réglementaire de l'UE doit veiller à ce que la prestation du service universel continu soit assurée par des mesures adéquates dans chaque Etat membre.

6. Les membres du Comité de Dialogue Social sont convaincus que la future ouverture proposée du marché doit être accompagnée par des conditions de travail socialement acceptables. Le secteur postal est et restera une activité à forte intensité de main d'œuvre dans lequel la concurrence ne doit pas être basée sur le dumping social et de plus mauvaises conditions de travail.
7. Les membres du Comité de Dialogue Social préconisent par conséquent que les Etats membres soient invités dans le cadre de la troisième Directive sur les Services Postaux, à prendre des mesures destinées, au sein du marché du courrier, par le moyen d'un encouragement à la négociation collective ou par voie réglementaire, en conformité avec le droit communautaire, à empêcher le dumping social et à éviter les plus mauvaises conditions de travail. La concurrence doit être basée en particulier sur la qualité des services. Une concurrence loyale au sein du secteur postal ne peut réussir que si des conditions de travail appropriées sont garanties et les évolutions structurelles négatives sont évitées.
8. Les membres du Comité de Dialogue Social donnent mandat au Groupe de travail « Evolution du secteur postal » pour réaliser avec le soutien de la Commission européenne les missions suivantes:
 - a) recueillir et partager les pratiques nationales de régulation sociale au sein de chacun des Etats membres,
 - b) analyser l'évolution des organisations de travail et des politiques de développement de compétences,
 - c) discuter avec la Commission européenne toutes les actions possibles (y compris l'utilisation des Fonds sociaux) visant à faciliter et à soutenir la gestion du changement des Prestataires du Service universel,
 - d) observer la façon dont la fourniture continue de la prestation du service universel est assurée au sein de chacun des Etats membres de l'Union européenne.

Bruxelles, le 22 juin 2007



Dominique BAILLY
Président
Comité de Dialogue social
dans le secteur postal



John PEDERSEN
Vice-Président
Comité de Dialogue social
dans le secteur postal